

### Appel des 300.

rencontre croisée avec Johan Vandepaer (Médecine Pour le Peuple Herstal) et Patrick Jadouille et Jacques Charles (La Glaise), membres éminents de « l'appel des 300 ».

Johan : « En novembre 1979, le Dr Wynen (président de l'Association Belge des Syndicats Médicaux) dépose un préavis de grève contre la loi programme qui voulait introduire un carnet de santé obligatoire afin de recenser tous les examens et ainsi mettre fin à la surproduction d'actes techniques coûteux ».

Jacques : « Quelques jours après, Wynen saisit le Conseil National de l'Ordre d'une question sur le caractère déontologique du principe d'une grève des soins. Le conseil donne un avis favorable, que l'ABS-SYM s'empresse de diffuser largement, notamment dans son bulletin, pour faire pression sur les soignants réticents. Pour un certain nombre de gens, c'est la goutte qui fait déborder le vase. Il y avait depuis longtemps, notamment au GERM (Groupe d'Étude pour une Réforme de la Médecine) des réflexions sur les principes déontologiques défendus par l'ordre. Des médecins, en solo, en équipe, spécialistes, généralistes lancent un appel au refus de continuer à payer des cotisations à un organisme aussi partisan et réactionnaire. Ce mouvement est spontané et réunit 300 signataires ».

« Il faut savoir que, dans les années 70, bien avant la grève, et donc avant le comité d'initiative pour la continuité des soins, existait un « front national pour une médecine au service du peuple », large mouvement progressiste qui avait élaboré une charte dont le 10ème et dernier point était la suppression de l'ordre, obstacle à la réalisation du reste du programme »

« L'appel des 300 s'est structuré sur deux missions : l'organisation de la défense juridique des non payeurs et des initiatives avec les milieux parlementaires pour élaborer des projets de modification, voire de suppression de l'ordre, pour le remplacer par un conseil supérieur d'éthique ».

Patrick : « Ces démarches se sont prolongées jusque dans les années '90. Il faut bien reconnaître qu'aucune majorité politique ne s'est dessinée pour les faire aboutir. Aujourd'hui, par exemple dans le milieu des maisons médicales, cette revendication s'est considérablement affaiblie ». Pourtant, s'il s'est rendu fréquentable, l'ordre n'a rien perdu de son opacité, ni de son pouvoir.

« On peut encore noter que, fin des années 90, le cabinet du Ministre Colas demande au comité un avis sur un projet de réforme de l'ordre. Au cours des rencontres, quelqu'un lance l'idée qu'il serait intéressant d'avoir l'avis des usagers, et cette démarche va conduire à rassembler les énergies qui constitueront plus tard la Ligue des Usagers des Services de Santé ».

Jacques : « l'ordre a tout fait pour intimider les non payeurs, allant jusqu'à lancer des procédures pour des motifs futiles sans lien avec le non paiement. Certains ont été condamnés, d'autres saisis, et d'autres se sont lassés, et ont fini par se mettre en règle ».

La dernière fois que les huissiers ont menacé de saisir les médecins de MPP Herstal (qui ne paient toujours pas leur cotisation), la maison médicale a organisé l'occupation des locaux avec quelques dizaines « de camarades ». Tel fut saisi qui croyait saisir...